
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 6 décembre 2008, à 16 h 15

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 16 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Grégory Baud* et *M^{me} Laetitia Guinand*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 novembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2008, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Patrice Mugny, conseiller administratif (suite).

Page 38, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées:

Fonds général musique, page 12 des subventions;

Fonds général théâtre (attribution ponctuelle), page 12 des subventions;

Fonds général danse, page 13 des subventions.

Le président. Nous sommes saisis de trois amendements des groupes libéral et radical, qui visent respectivement une diminution de 185 000 francs sur le Fonds général musique, une diminution de 190 000 francs sur le Fonds général théâtre et une diminution de 260 000 francs sur le Fonds général danse.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, mon argumentaire concernant ces trois amendements sera exactement le même.

La première raison de ces amendements, c'est la crise économique dont nous sommes et nous serons encore davantage victimes l'année prochaine, laquelle induira des baisses de recettes extrêmement importantes pour la Ville de Genève.

¹ Rapports, 2967.

Ces anticipations nous amènent à demander un retour à l'état budgétaire de 2008 de ces différentes subventions.

Le second élément, n'en déplaise à M. Mugny, c'est que le passage à des fonds généraux, ou l'augmentation des fonds généraux déplaît au groupe libéral-radical, car nous perdons par avance le contrôle démocratique de ces lignes.

Nous ne mettons pas en cause le talent et la capacité de M. Mugny de nous rendre compte de ces dépenses. Toutefois, ce n'est pas des encouragements dans ses talents de comptable que nous aimerions lui adresser, mais des encouragements à nous expliquer ses projets avant de les faire passer et de les allouer par ses commissions spécialisées et selon son propre désir.

Voilà, pour ces deux motifs, l'un économique et l'autre de contrôle, le groupe libéral-radical vous propose d'accepter ces trois amendements.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Je voudrais tout de même comparer ce qui s'est passé tout à l'heure avec le Théâtre du Galpon et les arguments du groupe libéral pour justifier la suppression de la subvention de 90 000 francs. M^{me} Kraft-Babel faisait une belle envolée lyrique pour dire que, justement, ces 90 000 francs auraient pu être attribués à une jeune compagnie émergente.

Et là, droit derrière, le même groupe nous propose une diminution du fonds général attribué justement à ces bénéficiaires, c'est-à-dire à cette culture émergente. Ces fonds généraux sont la plupart du temps attribués à des créations, danse, musique ou théâtre. Vous visez donc tous azimuts. Ces fonds sont attribués à des compagnies qui travaillent précisément avec des artistes dits indépendants.

Nous saluons, pour notre part, cette augmentation de subventions et nous espérons que le magistrat continuera à encourager les créations indépendantes et leurs artistes. La crise, pour nous, est un argument de plus pour continuer à doter encore mieux ceux dont on sait que le travail est indispensable au mieux vivre ensemble si cher à vos groupes, mais que vous critiquez, puisque vous pensez que ce mieux vivre ensemble n'est pas bien dans «La rue est à vous»...

En revanche, qui pourrait dire que la création artistique n'est pas une des composantes essentielles de ce mieux vivre ensemble et du lien qui peut faire vivre cette ville de manière harmonieuse? Evidemment, ces artistes indépendants, si crise il y a – Dieu sait si elle est là! – seront encore plus précarisés. Nous le savons, nous l'avons vu. Les états généraux sur la culture, ce fameux forum du RAAC – le Rassemblement des artistes et acteurs culturels – ont démontré, par une quantité d'exemples, la précarité dans laquelle vivent les artistes. Or l'augmentation de ces fonds généraux est précisément une aide à la création indépendante, qui rejaillira sur la ville tout entière.

Il n'est pas question pour nous, à l'Alternative, d'accepter les diminutions de ces fonds généraux et, naturellement, nous encourageons le magistrat à poursuivre sa politique en faveur des artistes indépendants et, par là même, du mieux vivre ensemble.

Mis aux voix, l'amendement concernant le fonds musique est refusé par 42 non contre 25 oui.

Mis aux voix, l'amendement concernant le fonds théâtre est refusé par 36 non contre 26 oui (5 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement concernant le fonds danse est refusé par 36 non contre 25 oui (7 abstentions).

Le président. Je salue à la tribune du public M. Pierre Marti, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Page 38, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Fondation Saint-Gervais (fonctionnement et création), page 12 des subventions).

Le président. Nous avons reçu un amendement du groupe A gauche toute! demandant une augmentation de la subvention à la Fondation de Saint-Gervais de 1 090 985 francs, en vue d'annuler le transfert des activités du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) et au Centre d'art contemporain (CAC).

Si cet amendement est accepté, nous voterons les amendements liés déposés par A gauche toute!, à savoir les diminutions correspondantes sur les diverses lignes du FMAC et du CAC concernées par ce transfert.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs, au mois de juin 2008, à la suite du travail et du vote de notre Conseil municipal sur la motion M-724, je me suis dit que tout le monde avait compris et que, si transfert du CIC il devait y avoir, ce serait dans des conditions dignes pour les collaborateurs, les artistes et le public.

Nous avons demandé une suspension des fusions durant les travaux. Je m'étais dit que, durant ces travaux, tout le monde aurait le temps de peaufiner un

projet innovant, intéressant, qui apporte une plus-value à cette forme d'art et qui permette de lui donner l'importance qu'elle mérite. C'est aujourd'hui une forme d'art assez importante.

Je ne reviendrai pas sur le temps passé et l'argent dépensé en commission des arts et de la culture et en commission des finances, en séances du conseil de fondation ou en plénières du Conseil municipal, pour voir, au bout de ce long processus dispendieux, le Conseil administratif et le conseil de fondation passer outre notre décision qui allait à l'encontre de la fusion immédiate.

Même si l'on pense nous faire prendre des vessies pour des lanternes en utilisant le mot transfert plutôt que fusion, nous ne sommes pas dupes. Il est bel et bien question ici de la disparition du CIC! Pourtant, nous avons élu un conseil de fondation à Saint-Gervais afin qu'il défende, gère et développe cette institution. Et pas pour qu'il fasse la politique culturelle, qu'il défende le Bâtiment d'art contemporain (BAC), ou qu'il se positionne en faveur de telle ou telle forme d'art ou d'institution. Car tout ceci est du ressort du magistrat. Mais, dans ce dossier, tout le monde fait tout et son contraire, et plus souvent le contraire qu'autre chose d'ailleurs...

Que cache cette ligne budgétaire relative au transfert du CIC? Un dépeçage, tout simplement! La collection dite fonds Iten irait au FMAC, qui doit en faire l'inventaire et donc engager quelqu'un, alors qu'il existe déjà un catalogue et que tout est déjà numérisé au CIC. Les expositions et les autres événements organisés par le CIC iront au CAC, alors que les mêmes événements sont déjà pris en charge par une personne du CIC, qui les réalise à merveille. Nous avons d'ailleurs une lettre de la présidente qui remercie cette personne du bon travail qu'elle a fait cette année.

Quant à la production, il va falloir déménager tout le matériel on ne sait pas où, pour reprendre, on ne sait pas quand, une production qui fonctionne déjà au CIC. Le coût réel de toute cette affaire, personne ne le connaît. Mais on dote tout de même deux institutions receveuses, le CAC et le FMAC, d'un budget dont on ne sait pas non plus à quoi il servira, car il n'y a ni nouveau projet culturel ni élément intéressant qui justifie tout ce remue-ménage. Rien. Le projet se résume exclusivement à se partager la dépouille du CIC. Un point, c'est tout!

Alors, ma question principale est la suivante: pourquoi tout ce que le CIC avait d'expérimental, de pluriel, de curieux, de spécifique doit-il disparaître au profit de la mise en valeur d'une collection dont la première fonction était d'être à la disposition de tous les publics, en tout temps? Disparue aussi la liberté de choix des œuvres acquises, probablement au profit d'une politique qui privilégiera le prêt à penser et l'uniformité des besoins du marché de l'art contemporain!

Alors que le magistrat a fait un effort notoire en faveur de la culture émergente, comment expliquer qu'il permette la fermeture d'une structure qui a déjà

cette fonction et qui, de plus, s'est forgé une solide réputation en Suisse et dans le monde? Dans notre ville, les espaces de création ont tendance à disparaître, mais devons-nous nous résigner à regarder le CIC se dissoudre sans lever le petit doigt? Comment croire que les financiers et les banquiers à la tête du Mamco ou du CAC feront mieux que ce qui existe déjà et fonctionne à un coût bien moindre que ce qui est proposé? (*Brouhaha.*)

Le président. Je vous demanderai d'écouter l'oratrice...

M^{me} Salika Wenger. Merci, Monsieur le président! En quoi la disparition d'un tel lieu, celui dont nous parlons, peut-elle être un plus pour l'art? A-t-on jamais vu une institution qui se saborde parce qu'il y aurait des problèmes de gestion du personnel? Ne serait-ce pas plutôt le conseil de fondation qui devrait disparaître et être remplacé par un groupe qui travaillerait non pas contre, mais pour l'institution qu'il dirige? Pourquoi Saint-Gervais devrait faire les frais de l'impuissance de ce conseil de fondation à diriger un projet social et artistique de cette ampleur et de ce type?

A ces questions, une seule réponse a été trouvée: le transfert. Transfert des compétences, des responsabilités à d'autres qui, pour le moment, n'ont jamais montré dans le champ de l'image, en tout cas de l'image en mouvement, un talent susceptible de mériter notre confiance.

Pour ce transfert, on prétextera sans doute la volonté de faire avancer le projet BAC. Mais de quel BAC parlons-nous? Le Centre pour l'édition contemporaine (CEC) a pris ses jambes à son cou en voyant ce qui se préparait. Le Centre de la photographie, Genève (CPG) ne survit que parce que nous avons pesé sur les décisions qui prévoyaient de l'envoyer dans un local complètement excentré. Le Mamco et le CAC sont déjà en train de se bouffer le nez pour des histoires d'espace... Quant au projet de billetterie unique et d'infrastructures uniques pour toutes les institutions, il a tout simplement volé en éclats. Alors, de quel BAC parlons-nous?

Je ne dirai rien sur le FMAC, si ce n'est qu'il ne dispose que de 100 m² et que, dans ces 100 m², il ne sera pas possible de stocker les œuvres du fonds Iten ni d'organiser la production, parce que cet espace est trop petit.

Pour cataloguer ce fameux fonds, on fait appel à une personne compétente, ce qui veut dire chère. Sauf que le catalogue existe déjà. Admettons que nous ayons besoin effectivement de faire un nouveau catalogue, où allons-nous le réaliser? Eh bien, je vous le donne en mille: la personne qui a été engagée va refaire un catalogue, parce qu'il existe déjà. Mais elle va refaire un catalogue, et je vous le donne en mille, dans les locaux du CIC, à l'endroit même où ils sont!

Pour résumer, on est en train d'exploser une infrastructure, qui a des missions bien précises et qui les remplit. Pour faire quoi? Le transfert n'offre aucune plus-value à cette forme d'art. Rien n'avancera, si ce n'est qu'effectivement toutes les structures dans lesquelles cette institution aura été exposée prendront chacune un petit bout de ce qui existe déjà.

Est-ce pour vous – c'est le mot le plus évident – une politique raisonnable? Tout cela va à l'encontre d'une bonne gestion. Ce centre fonctionne, bon an mal an, comme toutes les institutions. Parfois il y a plus de gens, parfois il y en a moins, des expositions sont bonnes, ou moins bonnes...

Il y a effectivement, de temps à autre, quelques problèmes de personnel. Mais cela justifie-t-il que l'on fasse disparaître cette institution, qui, je le répète, est reconnue partout? Vous aurez tous reçu la lettre du Centre Pompidou qui pose la question de savoir où en est notre collaboration, parce qu'il y a un projet avec le Centre Pompidou. Personne n'a pu répondre... Personne!

Je vous demande alors de revoir ce transfert, de donner du temps au temps, de donner du temps aux institutions receveuses pour qu'elles nous présentent un projet culturel et artistique digne de ce nom, peut-être aussi pour donner du temps au CIC pour se remettre en marche. Je pense qu'il est venu à votre connaissance à tous que l'ancien directeur artistique du CIC est décédé cet été, et nous en sommes tous désolés.

Il y a donc des besoins pour le CIC, mais la dernière chose dont il a besoin, et dont Genève a besoin, c'est que cette institution disparaisse. Aussi je vous invite à voter cet amendement.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Marc Froidevaux, vice-président.)

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, le projet BAC+3 et l'idée d'un transfert du CIC ont été largement examinés et débattus lors de l'étude de la motion M-724. Les partis de l'Entente n'ont jamais caché leur enthousiasme à l'idée de voir se développer un pôle fort de l'art contemporain dans le quartier des Bains.

Certes, le projet de départ a dû être modifié en cours de route pour des raisons de place. Certes, nous payons aujourd'hui l'erreur d'avoir laissé passer, il y a quelques années, une occasion d'acheter un immeuble appartenant aux locaux actuels. Malgré tout, nous soutenons le projet intégrateur proposé par le département de la culture et la Fondation de Saint-Gervais Genève, et nous avons aussi

fait le deuil du grand projet fédérateur qui ralliait tous les protagonistes intéressés par la démarche.

Lors de l'étude en commission de cette motion M-724, la passion était là, pesante, et nous avons encore en souvenir des séances où nous ne parvenions plus à échanger, tant les positions des uns et des autres étaient figées. Nous avons aussi à l'esprit l'interminable séance du 24 juin 2008 de notre Conseil municipal, à l'issue de laquelle fut votée une motion vidée de sa substance, à force de négociations stériles et de dialogues de sourds. Cette motion arrête quelques principes, parmi lesquels la demande d'un dépôt de crédit lié aux travaux de dépollution avant la fin de l'année 2008.

S'agissant du CIC, nous avons toujours appelé de nos vœux son transfert au BAC, cette opinion se renforçant même au fil des auditions. En effet, nous avons dû admettre qu'une mauvaise gouvernance était à l'origine de beaucoup de souffrances, bien que les conditions salariales y soient très enviables. Nous avons constaté que l'institution était très ralentie, le matériel plus à la pointe du progrès, même s'il satisfait ses utilisateurs et rend service à de jeunes réalisateurs émergents. Nous avons aussi pris conscience des problèmes posés par le statut hybride de la collection d'œuvres.

A ce stade du dossier, il nous est aussi apparu que le transfert du CIC au BAC était une valeur ajoutée à la condition émise par certains qu'il n'y ait pas de fusion. Mais il est vrai que les avis divergent sur la formule.

De notre point de vue, Mesdames et Messieurs les conseillers, le spectre de la fusion n'est pas aussi calamiteux qu'on veut bien le dire et nous avons toujours défendu l'idée de rattacher la collection au Mamco, la Biennale de l'image en mouvement (BIM) et les expositions au CAC, tandis que l'aide à la production pouvait être assurée par les Hautes Ecoles spécialisées. Le CIC gagnerait en visibilité et bénéficierait de synergies intéressantes dont il a bien besoin actuellement, car l'institution irremplaçable qu'on nous décrit n'existe plus, nous le savons.

Nous avons accueilli avec satisfaction la décision du transfert du CIC au BAC émise par la Fondation de Saint-Gervais, à qui seule revient le droit de statuer. Tout va dans le sens que nous espérons et nous saluons le sérieux du travail effectué. Une convention nous a été présentée; elle fait état du partage des locaux et définit les rôles de chacun, le FMAC prenant en charge dans un premier temps la collection, le CAC les biennales et, nouveauté, le Bureau culturel assurerait l'aide à la production. A l'égard du personnel, toutes les garanties nous ont été présentées, chiffres à l'appui.

S'il est vrai que l'avenir de la collection n'est pas encore clairement établi et que nous n'avons pas encore pris connaissance de la proposition du Conseil administratif relative aux travaux de dépollution qui nous sera présentée en 2009,

nous avons choisi de faire confiance tant aux autorités qu'aux acteurs culturels pour une fusion administrative et artistique. La méfiance n'est pas toujours bonne conseillère et, pour ne rien vous cacher, nous sommes las des sempiternels blocages et des nombreuses pressions autour de projets porteurs pour l'art et pour Genève.

Au vu des conditions budgétaires prévues en cas de transfert, personne n'est perdant et, pour toutes les raisons évoquées, nous soutenons la décision du conseil de fondation en acceptant la nouvelle répartition de la subvention qui nous est soumise. Il est du devoir du politique d'établir des limites claires dans un dossier où la confusion et le marasme ont régné longtemps. C'est ce que fait l'Entente aujourd'hui en vous incitant tous à faire de même.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, vous l'avez entendu, *alea jacta est*, le conseil de fondation de Saint-Gervais, qui n'avait pas encore réussi à trancher dans sa majorité au mois de juin 2008, lorsque nous avons voté la motion M-724 concernant le transfert du CIC tel qu'il est proposé ce soir, en a décidé ainsi. Ses missions seront réparties, selon la définition que vous avez entendue, à diverses entités.

Mesdames et Messieurs, le conseil de fondation, vous le savez, est souverain et, comme nous avons respecté sa non-décision au mois de juin, nous respectons ce soir son souhait de tenter une avancée à sa manière vers une nouvelle aventure.

Je vous l'avoue sincèrement, nous suivons sans enthousiasme cette espèce d'engrenage, quand bien même nous devons saluer les efforts déployés par le conseil de fondation – ce n'était pas simple – pour que le transfert se fasse dans le respect des conditions, notamment des conditions salariales, des employés concernés par un déplacement.

Nous remarquons tout de même au passage que le FMAC a réussi à nous proposer, peut-être à votre insu, mais cela n'aura certainement pas échappé à la vigilance de certains, la création de deux postes fixes. La collection André Iten, ainsi s'appelle-t-elle aujourd'hui, devant être répertoriée dans des conditions favorables, il semble que le poste prévu à cet effet et clairement décrit dans le rapport ne sera pas supprimé une fois le travail accompli, mais affecté à d'autres missions. En tout cas, pour le groupe libéral, nous resterons extrêmement vigilants quant à l'affectation de ces forces, dont vous acceptez ce soir de voter le transfert.

Voyez-vous, le CIC a eu des hauts, des bas; il a connu des phases pas toujours faciles, loin s'en faut! Mais lorsque l'on veut résoudre des problèmes budgétaires au détriment d'une entité culturelle, nous aimerions dire qu'économiser une entité culturelle, ce n'est pas gagner de l'argent, c'est se priver d'une identité

culturelle. Or nous ne pensons pas qu'un gouvernement qui se prive d'une entité culturelle remplit véritablement sa mission.

L'avenir dira si ce choix était le bon. Mais, dans l'hypothèse où une majorité, ce soir, déciderait de suivre le plan du magistrat relayé par le conseil de fondation, nous serons attentifs à ce que la collection Iten, une fois répertoriée, ne finisse pas, comme d'autres, dans quelque sombre dépôt de la Ville, à côté des toiles de Ferdinand Hodler et de Liotard, des 750 instruments anciens qui dorment depuis de nombreuses années, tenant compagnie à quelques casques de Savoyards honteux... Nous espérons qu'elle sera dignement valorisée!

M^{me} Christiane Olivier (S). En préambule, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je tiens à dire que j'interviens à titre tout à fait personnel, le groupe socialiste ayant pris une autre décision. Je brise peut-être une sacro-sainte règle établie, voire un tabou, en ne suivant pas la position officielle de mon parti lors du vote du budget. Je sais que je m'expose à quelques sanctions, j'en mesure les conséquences, mais je ne fais ici que défendre la position que j'ai toujours eue par rapport à ce dossier au cours de ces derniers mois, soutenue jusque-là, je le souligne, par mon parti.

C'est ainsi que, tout au long de mes diverses interventions, comme lors du débat sur la motion M-724 concernant le BAC, déposée et défendue en juin 2008, et lors de mon interpellation I-178 du 15 octobre 2008, j'ai toujours suivi la même ligne, à savoir défendre l'existence des activités et du personnel du CIC. Aujourd'hui, je n'y dérogerai pas, car j'estime que lorsqu'on a des convictions, on doit prendre des risques pour les défendre.

Je ne reviendrai pas sur les arguments avancés par ma collègue Salika Wenger, qui a fait un brillant plaidoyer sur le versant culturel et artistique de cette institution. Pour ma part, puisque nous sommes en vote du budget, je vous parlerai budget, chiffres et affectations de lignes.

Que voyons-nous avec la proposition telle qu'elle est faite par le Conseil administratif? Comme je l'ai dit ce matin, elle n'a été ni communiquée ni traitée à la commission des arts et de la culture, mais uniquement à la commission des finances.

Une somme de 1 090 985 francs serait retirée de la subvention globale de Saint-Gervais pour être répartie entre le CAC et le FMAC. A première vue, on pourrait s'étonner qu'une partie de la subvention accordée à une fondation soit transférée sans autre à un service de la Ville, mais là n'est pas le plus surprenant.

A propos du CAC, il est prévu de transférer une somme de 770 500 francs afin de procéder au réengagement de deux personnes et non de trois, comme cela a été

avancé, soit 1,75 poste, ce qui correspond plus ou moins à une somme de quelque 200 000 francs, le solde, soit environ 500 000 francs, étant destiné aux activités culturelles, à organiser des expositions et perpétuer les points forts que constituent la BIM (Biennale de l'image en mouvement) ainsi que Version.

Mais avons-nous aujourd'hui un accord sur les conditions de transfert du personnel? Avons-nous un contrat de prestations entre la Ville et cette association, voire une convention qui stipule la mission que devra poursuivre le CAC en échange de cette subvention?

Non, ce que nous avons – la Fondation de Saint-Gervais elle-même l'a confirmé lors de son audition à la Commission des arts et de la culture, en date du 20 novembre dernier, et la directrice du CAC l'a corroboré – c'est que, aujourd'hui, cette association n'entend pas organiser de BIM en 2009, car elle veut se donner un temps de réflexion et d'analyse, le temps de faire un état des lieux sur l'avenir de cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, nous allons donc octroyer 500 000 francs en 2009 à une association pour «réfléchir». Excusez-moi, mais ça fait cher l'heure de réflexion et cela pourrait même prêter à sourire si ce n'était aussi irresponsable... Pouvons-nous aujourd'hui nous payer le luxe de verser 500 000 francs pour que l'on en reste à la réorganisation? Quant au FMAC, nous touchons là un autre problème. La somme de 320 484 francs annoncée par le magistrat en date du 11 novembre correspondrait, selon lui, à l'engagement de deux postes pour répertorier le fonds Iten, fonds de la médiathèque du CIC.

Or, là aussi, je reste très perplexe, car, une semaine plus tard, il nous a été annoncé par la Fondation de Saint-Gervais que cette somme servirait à couvrir, d'une part, le transfert d'une secrétaire qui serait responsable de l'accueil du public venu visionner les œuvres et, d'autre part, à rétribuer un mandataire pour expertiser – et non répertorier – ce fonds et élaborer le concept de la future médiathèque.

Il convient de relever un point: malgré les affirmations des uns et des autres, qui perdurent ce soir, je peux confirmer que les 1778 œuvres du fonds Iten sont toutes aujourd'hui répertoriées, numérisées et cataloguées. Et, cerise sur le gâteau, comme ma collègue M^{me} Wenger l'a dit, il a été également confirmé que, faute de place pour le moment au BAC, tout le travail du mandataire se fera à Saint-Gervais. Pourquoi alors ne pas attendre, comme l'a suggéré un membre libéral de la commission des arts et de la culture, que ce travail soit achevé avant d'effectuer le transfert?

Je passerai encore à quelques questions que l'on est en droit de se poser. Une fois l'expertise du fonds terminée, qu'en sera-t-il de la part de subvention allouée à cet effet? Restera-t-elle au FMAC ou retournera-t-elle à Saint-Gervais? Est-ce à

dire qu'une fondation subventionnée va financer à terme un service de la Ville? A quel endroit sera située la future médiathèque au BAC? Il nous a été rapporté que la responsable du FMAC avait confirmé que rien n'était prévu à ce jour.

Actuellement, les œuvres de la médiathèque sont visibles à Saint-Gervais Genève. Où en est la salle de projection du BAC, qui est loin d'être terminée? Est-ce vraiment la mission du FMAC de s'occuper de la gestion d'une médiathèque? Je fais ici appel à mes collègues de la commission des arts et de la culture. Nous avons revu le règlement du FMAC, qui sera voté lors de la prochaine séance du Conseil municipal, mais je n'ai pas souvenir d'avoir inclus cette mission dans ce règlement. Vous comprendrez que, là aussi, nous naviguons à vue et que le dossier est loin d'être abouti.

Tout ça nous fait penser que nous sommes devant un projet mûri par la Fondation de Saint-Gervais Genève depuis un certain temps – pour ne pas dire un temps certain – au mépris d'une décision prise par la majorité de ce Conseil municipal en juin dernier, je le rappelle. Sa mise en pratique n'a pas été étudiée, ou alors préparée à la va-vite, de façon abrupte, comme s'il s'agissait d'opérer cette fusion coûte que coûte, de liquider le CIC sans se soucier des suites.

Mais j'ai bien compris, hélas, malgré moi, qu'un jour ou l'autre ces transferts se feront. Car si je suis opiniâtre, comme l'avait dit le magistrat et comme il va sûrement le répéter, je ne suis ni stupide ni n'ai vocation de Don Quichotte, qui continue à se battre contre des moulins à vent. Mais, si cette fusion n'est pas définitivement suspendue, je demanderai – je dis «je», car mon groupe ne me suivra pas, vous l'avez compris – à tout le moins un certain laps de temps. Si ces différents transferts doivent se faire, qu'ils aient lieu dans de bonnes conditions!

A la lumière de tous ces faits, il apparaît qu'il serait souhaitable de reporter d'une année tout ce processus. De la sorte, nous permettrons aux négociations avec le personnel de se dérouler dans de bonnes conditions et que des garanties lui soient apportées. En outre, tout le travail sur la médiathèque, qui, comme je l'ai dit, se fera à Saint-Gervais, pourra être envisagé en toute sérénité, les transferts de subventions aux autres entités seront accompagnés de façon concomitante de contrats de prestations ou de conventions établissant clairement leurs missions et, *last but not least*, la BIM pourra avoir lieu en 2009, avec le personnel du CIC existant et qualifié pour ce faire, au BAC, en collaboration avec le Mamco et le CAC, comme ce fut le cas précédemment.

En votant aujourd'hui la proposition du conseiller administratif telle que présentée, vous donnez un chèque en blanc de 500 000 francs à une association sans contrat de contre-prestation ou convention, vous transférez une somme de 320 000 francs au FMAC, ce qui, à terme, servira à subventionner les activités d'un service de la Ville ou à engager du personnel fonctionnaire. Vous renoncez

à protéger les droits et le statut du personnel de la Fondation de Saint-Gervais, puisque, au bout de douze mois, malgré ce qui a été dit, ses droits seront remis en question. Mais, surtout, vous votez la mort d'une institution et de ses activités.

Aussi je vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, de prendre maintenant toute la mesure des conséquences de notre vote. Je vous demande d'accepter les amendements présentés par le groupe A gauche toute! qui, je le souligne, ne modifient pas d'un centime l'équilibre du budget global.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune du public David Carrillo, ancien collègue de cet auguste plénum. *(Applaudissements.)*

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Avec l'intégration des activités du CIC tant au CAC qu'au FMAC, nous souhaitons renforcer le pôle d'art contemporain au BAC grâce au domaine des arts électroniques et de l'image en mouvement. Ces arts seront mieux visibles d'un point de vue promotionnel et leur accès au public sera renforcé.

Il faut rappeler que le fonds Iten, qui ira au FMAC, est catalogué, mais pas documenté. Je tiens à préciser qu'il faut, pour chaque œuvre, bien documenter ce fonds et vérifier attentivement les droits de diffusion, les droits auprès des artistes, car ceci n'est pas encore totalement fait.

Les grandes manifestations BIM et Version seront maintenues au CAC. A cet égard, les conventions qui seront signées par la suite, si ce transfert est accepté, devront être maintenues, développées et, bien entendu, appelées à évoluer au rythme des développements technologiques. Nous serons attentifs à cet aspect des choses.

Ces manifestations ont toujours fait place aux jeunes artistes émergents – il faut souligner l'excellent travail réalisé depuis vingt-quatre ans par le CIC. Mais nous serons également attentifs à l'accompagnement de ces artistes qui ont toujours souhaité travailler dans le domaine des arts électroniques et de l'image en mouvement.

Enfin, les postes de travail des collaborateurs seront préservés, comme il leur a toujours été dit. Ils auront une garantie du maintien de leur travail et leur cahier des charges sera établi conformément à leur domaine de compétences.

Pour ces raisons et parce que le projet BAC est le résultat d'une intention politique claire, nous sommes heureux de nous associer au transfert de ces activités et au renforcement des arts électroniques au BAC.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. C'est un débat assez étonnant, même si, au moment du budget, il fallait bien qu'il ait à nouveau lieu! Mais, pour ceux qui suivent ce dossier avec attention, j'ai l'impression que nous avons ce débat pour la cinquième fois et que chaque personne dit à peu près la même chose... Mais ce n'est pas grave, cela fait partie de la liturgie du budget et je pense que c'est tout à fait normal.

Je salue quand même ceux qui se sont battus contre ce transfert et je n'ai aucune acrimonie, Madame Olivier. Je sais que c'est une position personnelle de votre part, mais je suis content que votre parti ne vous suive pas! Je n'ai pas de rancune ou quoi que ce soit contre vous. Vous avez raison, vous êtes opiniâtre! Quant aux sanctions, c'est un problème entre votre parti et vous-même, je ne m'en mêlerai évidemment pas...

Mais pour revenir à ce qui nous intéresse, il y a bientôt six ans, quand je suis arrivé dans ce département, il y avait encore le musée Jean-Tua et ses voitures au BAC, vous vous en souvenez certainement. Tout le monde rêvait de créer un quartier de l'art contemporain. Rassurez-vous, je ne vais pas vous refaire l'histoire, mais je voulais juste vous dire que, parfois, je me demande si j'ai eu raison de faire partir M. Tua...

Plaisanterie mise à part, puisque nous avons obtenu son départ, nous sommes maintenant dans la situation de ce transfert du CIC au BAC. Il est vrai aussi, pour revenir rapidement sur un autre élément du passé – c'était avant mon arrivée, mais je ne dis pas cela pour me défausser – que, si on avait eu plus d'espace dans le quadrilatère qui part de la rue des Bains et qui va quasiment jusqu'à Plainpalais, on aurait été évidemment bien contents de mettre toutes les institutions dans des bonnes conditions de travail.

Vous savez très bien que, lorsque je suis arrivé, ce n'était plus le cas. Nous avons alors longuement négocié avec la CIA, la caisse de pension de l'État, propriétaire de ces locaux, et nous lui avons même proposé un échange. Nous lui donnions des locaux de la Ville ailleurs et elle nous rétrocédait en échange une partie de l'espace, notamment le bâtiment central dans la cour, ce qui aurait bien allégé la situation. Nous aurions fait un calcul qui aurait permis de faire correspondre le prix du mètre carré. Mais cela n'a pas eu lieu et nous partons donc de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

J'ajoute un dernier élément sur le passé. Il y a quelques mois, lorsque nous avons commencé à négocier, il faut tout de même relever – de nouveau, ce n'est

pas du tout pour mettre le bâton où cela fait mal – un conflit à Saint-Gervais entre une partie, voire la totalité du personnel et son directeur de l'époque. Un nouveau directeur a été nommé et il a jeté l'éponge après quelques mois. Là aussi, nous étions dans une situation qui n'était pas toujours facile à gérer et, je le dis bien, je ne jette la pierre à personne.

Je ne suis pas en train de dire qui est fautif et qui ne l'est pas. Simplement, c'était un moment difficile pour tout le monde et la Ville, qui n'est pas propriétaire de ce centre mais qui y a évidemment des représentants et qui le subventionne, n'avait qu'une influence particulière ou partielle au cours de l'ensemble de ces débats. Cela ne facilitait pas les choses, parce qu'il est plus facile d'intervenir en tant que magistrat si on est dans un rapport avec un service de la Ville.

Pour en venir maintenant à ce transfert proprement dit, l'idée consistait à transférer, en chiffres ronds, 770 000 francs, qui correspondent notamment à l'équivalent de trois postes au CAC, et 330 000 francs... (*Remarque.*) Non, Madame Olivier, trois postes sont prévus! Je répondrai sur le troisième poste tout à l'heure. Puis deux postes devraient être créés à l'intérieur du FMAC pour gérer le fonds Iten. Ecoutez, je ne suis pas un spécialiste, mais, d'après ce qu'on m'a dit, ce fonds, contrairement à ce qui a été affirmé, n'est pas catalogué complètement, de loin pas!

Nous avons même des problèmes sur les droits d'auteur et nous ne savons pas si nous sommes dans un rapport de liberté d'utilisation de ce fonds, en tout cas pour partie. Il y a semble-t-il, d'après les experts, un travail considérable de mise à jour de ce fonds pour qu'il puisse être proposé au public ou à des festivals divers.

De ce point de vue là, un travail sera fait sur plusieurs années et c'est la raison pour laquelle on transfère au FMAC à la fois les moyens de sa mise en œuvre et les postes nécessaires. C'est vrai qu'il a été question, à une époque, que le Mamco gère cela, mais le Mamco voulait avoir la propriété du fonds.

Nous avons estimé, à tort ou à raison, avec la Fondation de Saint-Gervais, qu'il était préférable que la Ville soit propriétaire, quitte à ce que, ultérieurement, le Mamco soit responsable de la gestion envers le public. Mais le fonds restera propriété de la Ville. On peut toujours considérer que cette décision aurait pu être différente, mais, pour le moment, c'est celle qui a été prise et c'est celle qui est proposée.

Je veux aussi être très clair au sujet du personnel – c'est important – avant de répondre à d'autres questions. Quatre personnes sont concernées. Nous proposons à une des personnes d'être engagée par le FMAC, donc par la Ville de Genève. J'ose croire que ce n'est pas un statut dégradant par rapport au statut de Saint-Gervais. J'imagine que les conditions sont comparables. Cette proposition me semble normale et correcte.

Restent trois personnes. L'une d'elles est déjà allée négocier avec le CAC et elle a obtenu d'être engagée aux mêmes conditions salariales que celles qu'elle a actuellement, ce que nous avons de toute manière garanti et qui sera garanti par une convention – c'est valable pour les deux autres personnes. L'une ira donc au CAC, si elle accepte ce qui est proposé.

Pour les deux autres personnes qui iraient au CAC, elles ont la garantie du salaire et de l'indexation pour ces prochaines années. Il n'y aurait en revanche plus de progression salariale, puisque l'idée est de permettre un rattrapage par étapes du personnel actuel pour que, à un moment donné, on se retrouve avec des salaires comparables. J'avais même dit à l'époque, vous vous en souvenez, Madame Wenger, que nous viendrions peut-être un jour vous redire ici que nous avons besoin d'un coup de pouce pour accélérer le mouvement.

Toujours est-il que, pour les personnes qui seraient transférées au CAC, je répète les conditions: même salaire indexé, mais plus de progression réelle pendant quelques années. Je souligne qu'il s'agit de bons salaires, puisque, en tout cas pour une des personnes transférées, le salaire est supérieur à celui de la directrice actuelle du CAC. Il ne s'agit pas de bas salaires, vous le savez aussi bien que moi d'ailleurs.

Il est vrai que l'idée serait qu'une des personnes dont nous parlons ce soir parte au Bureau culturel – nous en discuterons avec elle – puisque nous assurons déjà en partie la gestion du matériel et sa mise à disposition précisément avec ce bureau. A ce moment-là, le salaire de cette personne, Madame Olivier, serait déduit des 770 000 francs destinés au CAC. Evidemment, son salaire irait au Bureau culturel... (*Remarque.*) Attendez, laissez-moi terminer, Madame Olivier! Je sais que vous êtes très obsédée par ce sujet, mais c'est quand même ce que je dis qui fera foi, puisqu'une convention donnera exactement les éléments dont je parle aujourd'hui. Cette convention sera signée avec tous les partenaires et rendue publique.

Si la négociation n'aboutit pas ou si le Bureau culturel n'engage pas cette personne, il est évident que nous ne la laisserons pas dans la nature. Nous ne la licencierons pas. La convention garantira son salaire aux mêmes conditions que les deux personnes précédentes. Nous lui trouverons une place quelque part dans l'organisation de l'art contemporain à Genève. Je ne peux pas être plus clair: aucune des trois personnes restantes, puisqu'une a déjà conclu un accord avec le CAC, ne perdra quoi que ce soit, je le répète.

Maintenant, c'est à elles de savoir si elles acceptent les propositions qui leur sont faites depuis un certain temps déjà, à l'exception du Bureau culturel. Mais les rapports ont été parfois difficiles entre la Fondation de Saint-Gervais et les trois ou quatre personnes concernées, qui, pour des raisons diverses, sont même

allées devant le juge de conciliation, M. Heyer. A ma connaissance, la conciliation n'a pas abouti aujourd'hui, mais j'espère que ce sera le cas bientôt.

Sur la question de la motion M-724 débattue au mois de juin 2008, j'ai déjà relevé que nous avons à peu près tout respecté. Nous n'avions pas l'intention de déplacer une nouvelle fois le CPG. Nous en avons discuté, parmi d'autres configurations, pour des raisons d'espace, il est vrai, et nous vous avons promis que le CPG resterait là où il est. De ce point de vue là, nous respectons parfaitement le calendrier et les promesses.

En revanche, sur la question des travaux, mon camarade Rémy Pagani, vous le savez très bien – il est d'ailleurs de votre parti, Madame Wenger – s'est attelé à la tâche et nous arriverons prochainement avec ce crédit de construction. Simplement, pour des raisons de sécurité, nous ne voulions pas le faire n'importe comment. En effet, il faut un certain temps, afin que les gens ne risquent rien du point de vue de la sécurité tant que les travaux n'ont pas commencé.

Maintenant il est important, Madame Olivier, que vous compreniez quelque chose par rapport à ce qui apparaît au budget ou pas. J'aimerais être très clair aussi, parce que cela figurera au *Mémorial*, afin qu'on ne me dise pas dans trois mois qu'il y a eu tricherie sur le moment où les choses bougent. Il est évident que nous vous demandons formellement un transfert d'argent. Mais cela ne va pas se faire le 4 ou le 5 janvier pile-poil.

Nous négocierons les contrats tranquillement, nous établirons cette convention et nous la signerons. Les gens déménageront peut-être, je ne sais pas, le 1^{er} mars, le 1^{er} avril... Il est clair que, pendant ces deux ou trois mois, ils continueront à être payés à Saint-Gervais et que le transfert se fera petit à petit.

On ne transférera pas tout demain au CAC, qui, lui, n'aurait pas à payer des gens qui ne travailleraient pas encore pour lui. Il y aura un chevauchement en cours d'année – nous vous expliquerons aux comptes – qui, naturellement, devra suivre le temps des négociations et de la signature des conventions, pour que tout joue correctement, grâce à la qualité de la convention signée.

Mesdames et Messieurs, vous êtes un Conseil municipal responsable... Si le CAC venait à ne pas respecter la convention, c'est très simple, vous lui couperiez les subventions. Le CAC reçoit 500 000 francs de la Ville et il touchera des sommes supplémentaires, puisque plus de 1 million de francs lui seront donnés. Si le CAC ne respectait pas la convention – ce que je n'imagine pas une seconde, mais on m'en a parlé ici ou là – nous ne verserions pas les sommes prévues dans le cadre de cette convention. C'est aussi simple que cela! Au pire des cas, si la politique du département ne vous convenait pas, vous pourriez toujours couper la subvention au prochain budget.

Mais je ne vois pas quel intérêt nous aurions, la Ville de Genève, à enquiquiner le personnel, à enquiquiner les uns ou les autres... Simplement, nous avons

aujourd'hui le sentiment que cette étape est extrêmement importante dans la création d'un quartier d'art contemporain à Genève.

Nous avons dit également que la Biennale de l'image en mouvement et Version continueront. On m'a rapporté que ces manifestations ne pourront pas être organisées en 2009. Mais vous savez bien que 2009 sera un moment extrêmement délicat. Il y aura des manifestations, mais pas forcément celle qui était prévue – elle aura lieu une année plus tard. Nous sommes dans une phase de transition compliquée et j'espère avoir été tout à fait clair sur le salaire des personnels et sur la manière de faire le transfert.

Je vais encore répondre rapidement à quelques questions. Sur le fait que le conseil de fondation passerait outre, je l'ai déjà dit ici: il s'agit d'un conseil de fondation indépendant. Il n'est pas aux ordres de la Ville. Il est constitué de représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif, ainsi que de fonctionnaires du Département de l'instruction publique et de la Ville de Genève.

Aucune des instances n'a la majorité au sein de cette fondation. C'est clair, la Ville a une certaine influence, mais elle reste minoritaire et il a fallu constituer des majorités. Il n'en demeure pas moins que, à l'arrivée, c'est une fondation indépendante qui a pris cette décision et sa présidente a fait son travail tout à fait correctement.

J'ai déjà répondu sur le transfert du fonds Iten et sur le CPG. Quelques mots au sujet de la dimension des locaux du FMAC... Dans les hypothèses de travail que nous avons sur la table, il faudra, bien sûr, agrandir le FMAC. Il ne restera pas dans les étages, il descendra probablement au rez-de-chaussée, où il aura plus d'espace. Il y a encore à agencer, parce qu'il ne faut évidemment pas faire perdre des espaces au CPG ou à d'autres secteurs. Vous avez raison, Madame Wenger, le FMAC aura besoin de plus d'espace et nous le lui donnerons.

Voilà, je pense avoir répondu à toutes les questions. Si jamais, vous pourrez toujours m'en poser d'autres... On me souffle: «Et si cela ne fonctionnait pas?» Eh bien, une personne qui ne serait plus au FMAC, par exemple, serait reclassée en Ville de Genève. Au pire des cas, si le FMAC sombrait – ce qui m'étonnerait – j' imagine que ces personnes seraient reclassées ailleurs en Ville de Genève. Quant au CAC, s'il venait à sombrer dans cinq ou dix ans, je ne peux pas donner aujourd'hui des garanties, mais je peux vous promettre que nous continuerons, tant que je serai là en tout cas, à soutenir le CAC et les gens qui y travailleront, et à veiller au respect de la convention.

De même, le Mamco peut mourir de sa belle mort dans dix ou quinze ans, mais il est sûr que, si cela ne fonctionne pas dans le court terme, nous ne laisserons pas tomber les gens. Je ne peux pas, sur le long terme, savoir ce qu'il adviendra des différentes institutions.

De toute façon, nous sommes dans une démocratie lente, les choses bougent lentement, comme on peut le constater. Je rappelle tout de même que c'est en 1995 que nous avons commencé, bien avant mon arrivée, à débattre de la question du BAC et du déplacement des institutions.

Le président. Merci, Monsieur le magistrat. J'en profite pour saluer à la tribune du public M. Armand Bard, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'ai une petite question complémentaire à poser au magistrat. Je me suis laissé dire que le CAC était une association. Or il ressort de tout ce qui se discute aujourd'hui que cette association aurait envie de devenir une fondation. Monsieur Mugny, vous comprendrez notre malaise, compte tenu de nos difficultés à faire respecter aujourd'hui les décisions du Conseil municipal. Vous nous expliquez qu'une fondation est une entité totalement indépendante, bien qu'elle soit subventionnée à 100% par la Ville. Alors vous comprendrez notre crainte de voir tout à coup cette association, que nous allons subventionner à hauteur de 1 million de francs, devenir une fondation sur laquelle nous n'aurions plus aucun contrôle.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Vous m'étonnez beaucoup, Madame Wenger... En l'occurrence, il y a plusieurs niveaux. En tout cas, l'association est l'endroit où la Ville a le moins de pouvoirs, puisque nous n'y avons pas de représentants. La fondation améliore la situation. Si c'est une fondation de droit privé, nous y avons très peu de représentants, voire aucun. Si c'est une fondation de droit public, nous y avons automatiquement des représentants, que le Conseil municipal, pour partie, élira.

Cela dit, je suis pour ma part prêt à en discuter franchement. Mais il me semblait que, en imaginant une fondation, nous renforcerions le pouvoir des élus de la Ville, plutôt que nous ne l'atténuerions, parce que, dans une association, je le répète, nous n'avons strictement aucun pouvoir. Mais si là est le problème, je suis prêt à en discuter.

Je n'ai pas la volonté de faire une fondation plutôt qu'une association, j'ai envie que le CAC fonctionne. Pour le moment, il fonctionne très bien sur le modèle associatif. C'est vrai qu'il vaut parfois la peine de faire un effort pour une forme juridique qui permette une intervention plus forte des pouvoirs publics. Mais, en tout cas, je n'ai pas compris votre question, parce que laisser les choses en l'état ne vous donne aucun pouvoir.

Le président. Nous allons donc procéder au vote de cet amendement portant sur la subvention de la Fondation de Saint-Gervais et demandant une augmentation de 1 090 985 francs. S'il est accepté, nous procéderons au vote des amendements qui lui sont liés, soit aux diminutions correspondantes sur les lignes du FMAC et du CAC. S'il est refusé, ceux-ci seront caducs.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Nous demandons le vote à l'appel nominal, Monsieur le président.

Le président. Etes-vous suivie par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 66 non contre 8 oui.

Ont voté non (66):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Gilles Garazi (Ve), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Miguel Limpo (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Fabien Sartoretti (Ve), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (8):

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Grégory Baud (R), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Présidence:

M. Thierry Piguet (S), président, n'a pas voté.

Page 38, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Manifestations pluridisciplinaires (attribution ponctuelle), page 13 des subventions).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement de l'Entente en vue de supprimer cette nouvelle subvention de 500 000 francs.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, cette subvention, pour nous, est sortie d'un chapeau: 500 000 francs d'un coup, alors que nous savons ce que d'autres associations doivent fournir comme efforts, comme travail, comme investissement, comme bénévolat, comme lobbying pour parvenir un jour à proposer à cette enceinte une petite subvention de 10 000 francs, que l'on augmente peut-être tranquillement, voire de 50 000 francs... et là, c'est déjà une grande subvention!

En cette année de crise, nous voyons avec une assez grande surprise, d'une part, le budget de la culture augmenter d'un coup de plusieurs millions de francs et, d'autre part, un projet de manifestations pluridisciplinaires se mettre en place, projet dont nous apprenons qu'il est d'abord une création de Pro Helvetia, c'est-à-dire qu'il est soutenu et garanti par une fondation nationale. En fait, pour nous, c'est rassurant de savoir que ces artistes ne seront pas abandonnés et que, de surcroît, ils sont subventionnés par le Canton, sauf erreur.

Comme la Ville de Genève, à maints égards, prend des responsabilités que le Canton ne prend pas et que Berne ne prendra jamais, il nous paraît assez incongru que nous nous accrochions à un wagon fédéral et cantonal, qui lui-même, pour d'autres grands subventionnés, ne prête pas un centime.

Sans doute, Monsieur Mugny, aurez-vous des explications à nous donner si vous avez d'autres informations que celles que j'ai lues dans le rapport. Raison pour laquelle nous proposons de renoncer, cette année, à cette subvention.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Au nom de l'Alternative, j'aimerais dire que nous nous opposerons naturellement à la suppression de cette ligne budgétaire de 500 000 francs en faveur des arts pluridisciplinaires, et cela pour une raison principale, c'est que la création artistique change. Elle évolue, en effet, et de plus en plus, comme le magistrat a eu l'occasion de l'exprimer devant la commission des arts et de la culture, et des projets sont déposés qui mélangent plusieurs disciplines.

Difficile alors de les mettre dans des cases. Il ne s'agit pas, pour les artistes, de forcément s'adapter aux demandes de l'administration, mais en revanche bel et bien à l'administration de savoir répondre aux besoins des artistes. C'est là la mission que l'on attend du département de la culture, mission dont il s'acquitte avec brio pour ce qui est de la création de cette ligne budgétaire.

En effet, les arts pluridisciplinaires se développent et sont de plus en plus nombreux. De quoi s'agit-il? Comme l'a très bien expliqué le magistrat devant la commission des arts et de la culture, il s'agit ni plus ni moins de projets qui, dès le départ, conjuguent plusieurs formes de disciplines artistiques. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer dans un spectacle de théâtre un petit peu de vidéo, pas seulement d'intégrer dans un spectacle de danse plus ou moins de musique.

Non, il s'agit réellement d'un projet porté par des artistes extrêmement compétents et qui ont déjà pu, naturellement, comme avec tous les projets étudiés et acceptés par le département de la culture, prouver leurs compétences dans leur domaine et qui déposent dès le départ un projet de création artistique commune, pluridisciplinaire.

Ces arts se développent et il est nécessaire de les doter, car alors, si nous ne le faisons pas, à qui attribuer, à quel fonds s'adresser? Nous ne savons pas, c'est bien la difficulté actuelle de l'administration pour doter ces projets. Il est aussi de notre devoir d'encourager cette création-là, qui évolue avec son temps. A nous de pouvoir rattraper ce temps-là et de nous retrouver justement à même niveau et à même d'aider et de faciliter cette création.

Il est un petit peu lassant d'entendre le Parti libéral mettre en balance ces 500 000 francs avec de petites associations qui n'ont que 10 000 francs... Mais écoutez, laissez les petites associations là où elles sont! Elles se débrouillent, elles ont aussi des voies de recours, elles demandent parfois des augmentations de subventions, elles les obtiennent ou pas, elles ont des auditions ou non. Bref, elles se débrouillent!

Je m'adresse là au Parti libéral et même à l'Entente tout entière: ne nous faites pas la leçon sur les petites associations! Ne mettez pas les associations ni les fonds les uns contre les autres en matière de création artistique, parce que je vous rappelle quand même que l'on vote sans aucun problème, depuis plusieurs années, des millions supplémentaires pour le Grand Théâtre! Si vous voulez prendre de l'argent quelque part, adressez-vous à ceux qui sont les mieux dotés, et à coups de millions, cette fois...

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Madame Kraft-Babel, je trouverais intéressant que vous veniez une fois au département et que je vous montre comment cela fonctionne. Nous nous croisons depuis des années et vous dites des choses que je ne comprends pas. Cela n'a rien à voir avec Pro Helvetia... (*Remarque.*) Non, Pro Helvetia n'a rien à voir avec cela, et l'Etat ne subventionne pas, de son côté, le pluridisciplinaire. Aujourd'hui, le pluridisciplinaire est payé par des budgets affectés soit au théâtre, soit à la musique, soit au cinéma... Nous voulions donc une ligne qui soit à cheval et qui permette ce financement. Cela ne veut pas dire que l'Etat ne suivra pas ou ne donnera pas aussi des moyens. Mais il s'agit d'un fonds totalement municipal pour le soutien de manifestations qui, ensuite, devront aussi chercher des sous ailleurs. Elles espèrent surtout en trouver indépendamment du fait qu'elles appartiennent à un secteur ou à un autre de l'expression culturelle.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 25 oui (7 abstentions).

Page 40, cellule 3110000, Grand Théâtre de Genève, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Garantie de déficit du Grand Théâtre, page 14 des subventions).

Le président. Dernier point des subventions pour la culture, un amendement du groupe A gauche toute! demande la suppression de la garantie de déficit du Grand Théâtre de 1 million de francs.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous épargner de la fatigue, je ne referai pas l'historique des problèmes rencontrés par le Grand Théâtre. (*Remarques et rires.*) Nous savons que nous allons vers des années difficiles et j'ai un peu l'impression que nous nous trouvons dans la position d'une personne qui aurait acheté une voiture luxueuse,

bien trop luxueuse pour ses moyens, et qui, à la moindre panne – ou quand elle imagine qu’une panne pourrait survenir – est étreinte d’angoisse, parce qu’elle n’est pas sûre de pouvoir assumer les réparations...

Quand nous voyons arriver un budget du Grand Théâtre, nous sommes toujours un peu angoissés et nous nous demandons ce que nous allons devoir payer en plus... Depuis des années, nous disons que la charge financière de ce mammoth est bien trop importante pour la petite collectivité de 180 000 personnes que nous sommes... Allez, mon dernier prix: je vais jusqu’à 200 000 personnes. (*Brouhaha.*) C’est d’autant plus difficile à accepter qu’une proportion de 8% seulement de la population de ce canton accède aux spectacles du Grand Théâtre et, là, je suis bien prête à vous parier mes lunettes que ce ne sont pas les habitants des Palettes!

Certes, le Grand Théâtre est merveilleux, il est grand, il est magnifique, il rayonne, plein de talents peuvent s’y exercer... Mais il est très cher et très élitiste! Imaginez que pour un des nombreux théâtres alternatifs – La Parfumerie, le Théâtre du Loup et d’autres encore – nous arrivions tous les ans non pas avec un budget clair et net, mais avec un budget, plus une couverture de déficit! Je me demande si vous seriez d’accord...

C’est un peu ce que j’ai envie de demander à l’Entente. Imaginez que, la première année, nous vous disions que tel théâtre alternatif a énormément de problèmes, mais qu’il est en cours de restructuration et que cette couverture de déficit est provisoire, transitoire... Eh bien, c’est ce qu’on nous a fait avec le Grand Théâtre. Sauf que cela fait des années que, tous les ans, au budget, plutôt que de nous présenter un budget clair et net, en nous disant qu’il faut 1 million de francs de plus – nous pourrions le comprendre et le voter ou non, au moins ce serait clair – on essaie de nous enfileur en douce une couverture de déficit. Et, tous les ans, aux comptes, nous constatons que cette couverture de déficit a été activée et l’argent dépensé.

Alors, cette fois-ci – je dirai que c’est presque une position symbolique – nous pensons que le Grand Théâtre nous coûte trop cher et que le Canton et les autres communes doivent aussi s’impliquer dans le financement. Nous voulons nous désengager du Grand Théâtre, qui est de plus en plus pesant dans notre budget, et notre manière de l’exprimer clairement est de dire que nous ne voulons pas de cette couverture de déficit. Voilà, c’est exactement la raison de notre amendement, que je vous invite tous à voter.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je demanderai un peu de silence pour écouter les orateurs.

M. Yves de Matteis (Ve). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, j'aimerais dire en préambule et pour répondre à M^{me} Wenger – vous transmettez, Monsieur le président – que lorsque j'étais étudiant, il y a de cela un certain nombre d'années, j'étais un client assez régulier du Grand Théâtre. A l'époque, je payais quelque chose comme 50 ou 60 francs pour une place. Assez peu était fait pour les jeunes à l'époque.

Aujourd'hui même, la *Tribune de Genève* publie un article qui mentionne une action de la Scala de Milan, où l'on peut aller pour 10 euros en jeans et baskets. Or il se trouve que, aujourd'hui, les jeunes peuvent déjà, au Grand Théâtre de Genève, aller à l'opéra pour 20 francs, au récital pour 17 francs et à des spectacles de danse dès 12 francs. Les abonnements pour les jeunes sont en pleine croissance.

A celles et ceux qui, malgré ces faits avérés, pensent que l'opéra est un art bourgeois et le Grand Théâtre une institution luxueuse réservée à une élite, j'aimerais rappeler que l'URSS avait institué le Bolchoï comme théâtre principal de Moscou, avec la tâche principale d'éduquer le public populaire aux idées nouvelles.

J'aimerais ajouter que le Grand Théâtre n'est pas n'importe quelle institution. C'est une institution phare de Genève dont la renommée contribue à faire de cette ville une de celles où la qualité de vie est l'une des meilleures au monde. Car la culture est un élément tout aussi important que la sécurité, le système de santé, la mobilité ou le niveau de pollution. Cet apport culturel contribue de manière non négligeable à l'attractivité de Genève.

Mais, avant tout, le Grand Théâtre, ce sont des gens et, en tant qu'ancien membre de son conseil de fondation, j'ai eu le grand privilège de rencontrer les nombreux collaborateurs et collaboratrices qui travaillent dans les ateliers de cette institution. Il faut le savoir, le Grand Théâtre est l'une des seules scènes d'Europe à produire à l'interne une grande partie des décors, costumes, perruques, chaussures et autres accessoires, et donc à fournir un travail à des spécialistes, à des artisans, qui, très souvent, disposent d'un savoir-faire qui est presque en voie de disparition actuellement.

Une grande partie de la subvention au Grand Théâtre, à peu près 40 millions de francs, va directement aux salaires, et consolider le Grand Théâtre, c'est aussi assurer un cadre de travail stable à toutes ces personnes. Voilà pourquoi il est indispensable de consolider le Grand Théâtre, de sécuriser ses finances et, par là, de rassurer également toutes les personnes qui travaillent dans cette institution, cela en votant la garantie de déficit de 1 million de francs mentionnée dans ce projet de budget.

Le Grand Théâtre tente déjà de faire des économies, nous l'avons vu. Cette garantie de déficit doit partiellement pallier le retrait d'un des sponsors et, si nous

avons bien compris en commission les explications données par M^{me} Salerno, elle est la solution la plus adéquate. C'est la raison pour laquelle cette forme a été choisie parmi d'autres solutions possibles. En conséquence, les Verts refuseront l'amendement d'A gauche toute! qui consiste à remettre en cause cette garantie de déficit.

Cependant, j'aimerais ajouter que nous pouvons comprendre A gauche toute! par rapport à cette garantie de déficit. S'il est vrai, comme je le disais auparavant, que la renommée du Grand Théâtre dépasse clairement la frontière de la ville, on s'attendrait à ce que d'autres collectivités, comme par exemple le Canton ou les communes, dont certaines ont d'ailleurs tendance à thésauriser leurs recettes fiscales, puissent également financer cette institution, en proportion avec l'usage qui en est fait par les personnes résidant sur leurs territoires respectifs.

A la décharge d'A gauche toute! encore, il faut se rendre à l'évidence: tous les autres partis présents dans cette enceinte sont, par exemple, représentés au Grand Conseil et il ne dépend que de nous de prendre contact avec nos représentants au Canton pour que ces derniers fassent un effort pour cofinancer le Grand Théâtre.

A gauche toute! a motivé cet amendement par le fait qu'il constituerait justement un signe à l'Etat et aux communes pour cofinancer le Grand Théâtre. Le fait de l'accepter reviendrait, à notre sens, à faire courir un risque inutile à cette institution et à la fragiliser. Ne serait-ce pas, au contraire, en montrant que nous tenons au Grand Théâtre, en prouvant à quel point nous estimons que c'est une institution indispensable à la collectivité et digne d'être soutenue par tous et toutes, que nous envoyons le message le plus cohérent, non seulement au Canton et aux communes, mais également aux potentiels mécènes qui ont soutenu ou qui pourraient soutenir dans l'avenir le Grand Théâtre?

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune du public M. Daniel Pilly, ancien président du Conseil municipal, et M. Jean Rossiaud, député et ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le Conseil municipal, une fois de plus, année après année, s'empare de son sujet favori, le Grand Théâtre. Il y aura trente ans, j'entrais dans cette salle et cela fera trente ans que j'entends chaque année la même rengaine. Naturellement que les conseillères et conseillers municipaux ne chantent pas aussi bien que les artistes qui s'expriment sur la scène de la place Neuve...

L'année dernière, Mesdames et Messieurs, le Conseil municipal a décidé, à la suite du retrait d'une fondation privée, de reprendre la main sur son Grand Théâ-

tre. Il faut donc assumer cette reprise en main. J'aimerais vous rappeler, sans vous donner la leçon, qu'en 1930, avec la loi de fusion instituant la grande commune de Genève, une nouvelle répartition des tâches entre le Canton et cette nouvelle commune ainsi créée a été établie.

C'est d'ailleurs le fondement de la péréquation financière intercommunale actuelle et, dans cette répartition des tâches, il incombe à la Ville – à la Ville seule – d'assumer la culture. Par conséquent, pour nous, groupe de l'Union démocratique du centre, nous n'avons aucun état d'âme, nous refuserons cet amendement, d'autant que la Fondation du Grand Théâtre, dans laquelle siègent des représentants de tous les partis, est consciente de la nécessité de ce million.

Le président. Je demanderai un peu de silence du côté des Verts... même si les Verts se sont mixés...

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'interviendrai brièvement, puisque Yves de Matteis a presque dit tout ce qu'il y avait à dire. Mais j'aimerais quand même qu'entrent dans l'esprit des gens deux ou trois éléments qu'on a tendance à oublier.

Premièrement, l'accès. Je reconnais, et c'est malheureux, qu'il faut parfois oser y aller. Il y a un problème à cet égard. Un grand travail est fait pour que les enfants qui vont à des spectacles et à des générales amènent leurs parents. Mais, c'est vrai, on pense dans trop de milieux qu'on n'a pas tellement sa place au Grand Théâtre. Cela dit, l'époque où il fallait faire des nuits pour avoir l'abonnement très coûteux au Grand Théâtre est terminée. Il y a quasiment des places pour chaque spectacle.

Yves de Matteis a parlé des jeunes, mais un adulte peut aller pour 29 francs au Grand Théâtre, ou 32 francs pour un opéra de Wagner – Wagner est un peu plus long. Pour les familles désargentées, il y a également le «chéquier culture», qui vous permet de cumuler deux billets. Vous pouvez donc aller au Grand Théâtre aujourd'hui, si vous êtes désargenté, pour 9 francs.

J'aimerais quand même que cette idée entre dans la tête des gens: une partie de la subvention permet à des gens d'aller au Grand Théâtre à un tarif bon marché, l'équivalent de deux places de cinéma, voire 9 francs dans certains cas. Ce n'est pas rien. A une époque, ce n'était pas le cas et je me sens d'autant plus à l'aise de le souligner que cette politique-là a débuté sous mon prédécesseur. Aujourd'hui, les tarifs du Grand Théâtre sont moins coûteux que ceux de certains théâtres à Genève.

Deuxième élément, il s'agit de 400 emplois, sans compter l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), avec plus de 100 musiciens qui passent la moitié de leur temps dans la fosse du Grand Théâtre. Près de 500 emplois dépendent donc de cette institution. Il faut quand même considérer que l'opéra, c'est beaucoup de monde! C'est vrai, cela coûte cher, mais, au Grand Théâtre de Genève, 400 artisans, artistes, techniciens, menuisiers et autres pratiquent leur art et une centaine de musiciens vivent de leur musique en étant correctement payés.

Pour des gens qui défendent les salaires des travailleurs et les salaires des artistes notamment, ce n'est pas rien. J'imagine que j'aurai une majorité pour ce million de francs, mais je trouvais quand même important de rappeler ces deux ou trois évidences et de ne pas se limiter à penser à la seule personne de Coligny ou de Vandœuvres qui va au Grand Théâtre, comme si on n'était qu'entre bourgeois...

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 62 non contre 10 oui.

Le budget du département de M. Mugny, pages 33 à 53, est adopté.

Le président. Au terme de l'examen du département de la culture, l'excédent de revenus s'élève à 1 448 812 francs.

Département de M. Pierre Maudet, conseiller administratif.

M. Christophe Buemi, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité (S). La commission des sports et de la sécurité s'est réunie le 25 septembre et le 9 octobre 2008 afin d'examiner le volet sécurité du département de l'environnement urbain et de la sécurité. Nous avons travaillé sur trois axes, essentiellement par rapport à la fusion du Service d'incendie et de secours et du Service d'assistance et de protection de la population, qui sera effective dès le 1^{er} janvier 2009.

Nous avons pu poser maintes questions sur les perspectives pour le personnel, sur le choix des futures infrastructures, l'implantation d'une nouvelle caserne et la collaboration institutionnelle éventuelle entre ce service et le service de sécurité de l'aéroport.

Nous avons aussi pu aborder la réforme des agents municipaux. En effet, un redéploiement du personnel sur de nouvelles missions internes de la Ville de Genève, notamment sur le domaine public, a été largement discuté.

Enfin, nous avons examiné un troisième axe, le transfert de compétences des futurs agents de sécurité municipaux, bien que nous ne maîtrisons pas ce débat, puisque nous attendons toujours le vote, au Grand Conseil, de la loi et du règlement sur les compétences entre l'Etat et la Ville de Genève.

L'ensemble des services a répondu à nos questions ainsi que le magistrat. Nous l'avons trouvé suffisamment pertinent et la commission n'a pas déposé d'amendements à ce projet de budget 2009. Dès lors, la commission l'a accepté avec une majorité claire de 8 voix et 4 abstentions.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse de la commission de l'informatique et de la communication (AGT). La commission de l'informatique et de la communication a étudié le budget de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) très en profondeur. Elle a bénéficié d'un document extrêmement bien fait et très complet émanant de la DSIC elle-même. Sa présentation, faite par M. Maudet, semble avoir convaincu la plupart des membres de la commission de la nécessité des postes supplémentaires pour répondre aux missions et prestations que la DSIC doit remplir auprès de tous les services de l'administration.

La commission a approuvé le budget de la DSIC et je pense que nous ferons la même chose ce soir.

Le budget du département de M. Maudet, pages 55 à 63, est adopté.

Le président. Le budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité n'ayant fait l'objet d'aucun amendement, l'excédent de revenus s'élève toujours à 1 448 812 francs.

Département de M. Manuel Tornare, maire.

M^{me} Maria Casares, rapporteuse de la commission sociale et de la jeunesse (AGT). Ma première remarque est une remarque de forme, qui sera un peu redondante, puisque plusieurs rapporteurs de diverses commissions spécialisées l'ont déjà faite, de même que la rapporteuse générale. L'examen de ce budget, en tout cas pour la commission sociale et de la jeunesse, a été assez laborieux. Nous

avons manqué de temps et, par conséquent, nous n'avions pas un bon cadre pour travailler. Nous avons eu quelques petites difficultés, qui n'ont pas eu de grandes conséquences, mais, à l'avenir, nous préfererions disposer d'un peu plus de temps. Ce manque de temps a réduit, en tout cas pour beaucoup de commissaires, les débats politiques de fond et nous le regrettons.

Sur le fond, plusieurs commissaires ont demandé des efforts supplémentaires autres que les crèches en faveur des familles. Le magistrat a déjà fait un grand travail en créant de nouvelles places, mais la majorité des commissaires de la commission sociale et de la jeunesse souhaitent une politique familiale substantielle, d'autant plus que ce Conseil municipal a voté, par le biais de la motion M-682, un montant de 5 millions de francs qui n'est toujours pas inscrit au budget. Nous attendons donc vivement et avec empressement des propositions du magistrat.

Je tiens à rappeler que cette motion visait particulièrement les familles monoparentales qui, en ces périodes, mais déjà auparavant, vivent des situations difficiles. Plusieurs recherches aux niveaux fédéral, cantonal et communal l'attestent. C'est pour cette raison que j'insiste particulièrement sur cet aspect-là: faire un effort supplémentaire pour les familles monoparentales.

Je finirai sur une note positive. La plupart des commissaires se sont réjouis du plan jeunesse. Nous espérons qu'il sera concrétisé très rapidement et qu'il apportera des effets positifs pour la jeunesse qui, comme vous le savez, vit une situation extrêmement délicate. Je sais que le magistrat a ce souci bien en tête. Enfin, j'évoquerai l'extension des contrats de quartier, qui a aussi été une préoccupation des commissaires. Nous aimerions qu'ils soient étendus et je crois que ce sera le cas. Dans l'ensemble, avec les remarques exprimées en supplément à mon rapport, nous sommes satisfaits du budget du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Page 65, cellule 5001000, Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Centre Europe-Tiers Monde – CETIM, page 15 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement signé par M^{me} Casares pour le groupe A gauche toute! Cet amendement prévoit d'augmenter la subvention du Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) de 15 000 francs, pour la faire passer à 50 000 francs.

M^{me} Maria Casares (AGT). Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, comme l'a rappelé la présidente, cet amen-

dement que nous proposons demande d'augmenter la subvention du CETIM. Qu'est-ce que le CETIM? Le CETIM a été créé en 1970 avec un fondement, qui est constructeur de toute sa ligne associative et politique: il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé.

Cette conviction est à l'origine de la création du CETIM. Un des enjeux de son travail est la recherche de solutions alternatives pour la survie et le développement de la majorité des pays du Sud. Il s'engage contre les dégâts sociaux, le chômage ou le démantèlement de la sécurité sociale. Il s'engage aussi contre les catastrophes écologiques, par exemple la déforestation ou la pollution. Il s'engage également sur les ravages culturels, le repli identitaire par exemple.

Le CETIM contribue au rassemblement des débats critiques qui émanent des sociétés du Sud et du Nord. Il a depuis plusieurs années un statut d'observateur au sein du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Son expérience de trente ans lui assure un fondement et un enracinement solides en matière de droits humains, mais également sur Genève, puisqu'il est basé dans notre ville.

Pourquoi cette augmentation de la subvention? Le CETIM a mis en place un programme consacré à la défense et à la promotion de tous les droits humains – et je parle bien de tous les droits humains, qu'ils soient du Nord ou du Sud. L'ampleur de son travail ne cesse d'augmenter, notamment à la suite des changements intervenus avec l'instauration de la nouvelle instance onusienne des droits humains.

Une grande partie du travail du CETIM, je tiens à le préciser, est bénévole et il continuera à l'être. Mais, compte tenu de la charge toujours plus lourde, la situation actuelle devient de plus en plus difficile, vous vous en doutez, et le CETIM doit disposer des moyens d'assumer sa tâche et de prendre en main ses responsabilités.

Pour ces raisons, nous déposons cet amendement et demandons une augmentation de 15 000 francs pour le CETIM.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral refusera cet amendement tout simplement parce qu'il est sorti du chapeau pendant cette séance plénière, alors qu'il était possible d'en parler plus tôt. Cette association fait probablement et vraisemblablement un travail intéressant, mais nous découvrons l'amendement cet après-midi et nous manquons de visibilité par rapport aux activités du centre.

Nous ne comprenons pas pourquoi on a choisi une augmentation d'un montant de 15 000 francs, pour faire passer cette subvention de 35 000 à 50 000 francs,

sans explication complémentaire sur le fond. Nous ne pouvons donc pas voter cet amendement en vue d'augmenter cette subvention.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 39 oui contre 36 non.

Page 67, cellule 5003000, Patrimoine et périscolaire – Ecoles, groupe de comptes 361, Subventions accordées – cantons (7^e année du cycle, page 16 des subventions).

La présidente. Nous avons été saisis d'un amendement présenté par la commission des finances en vue de réintroduire la subvention de 40 890 francs destinée aux élèves de 7^e année.

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Nous avons présenté cet amendement lors de l'étude du budget à la commission sociale et de la jeunesse ainsi qu'à la commission des finances. Nous demandons donc de rétablir la somme de 40 890 francs, qui correspond à 30 francs par élève, afin de permettre aux classes de 7^e année de participer à des excursions qui peuvent être culturelles, de découvrir une exposition, de passer quelques heures à la patinoire, mais, surtout, pour la journée annuelle de course d'école. Nous vous demandons de rétablir cette somme de 40 890 francs.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il s'agit encore d'une subvention qui a beaucoup surpris le groupe municipal libéral. On a ajouté maintenant 42,5 postes dans ce budget, on a renfloué le Fonds chômage, on a maintenu les fêtes dans les quartiers et, si possible, on veut encore financer les courses d'école...

J'avoue que l'argumentaire me paraît un peu court: il faudrait le faire simplement pour le faire! En lisant le rapport, j'ai découvert qu'il y avait une raison historique à cette subvention, à savoir que la 7^e année faisait partie de l'enseignement primaire... Ecoutez, cela doit être fort ancien, parce que, du temps où j'ai accompli ma scolarité – il y a tout de même un certain temps – en 7^e année, j'étais déjà au cycle d'orientation! Alors, inscrire une subvention pour des histoires d'il y a soixante ou septante ans, ou plus encore, nous paraît tout de même très discutable.

Pour le reste, dire que d'autres communes le font et pas nous, c'est un peu court aussi. Notre municipalité fait bien des choses que d'autres communes ne font pas. On ne peut pas, en période de crise notamment, tout faire, et la Ville ne doit pas toujours et encore tout assumer.

Raison pour laquelle, pour nous, cet amendement est un peu léger et irresponsable et nous ne le soutiendrons pas.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 35 oui contre 27 non (14 abstentions).

Page 71, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association 360°, page 18 des subventions).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral et radical, le Parti démocrate-chrétien ayant retiré sa signature, pour diminuer de 30 000 francs la subvention à l'Association 360°, qui passerait ainsi à 25 000 francs.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la raison de cet amendement est extrêmement simple. En 2007, l'Association 360° était en crise et on nous a demandé d'ajouter un montant de 30 000 francs à sa subvention, montant annoncé comme étant exceptionnel. Cette somme a été votée et l'Association 360° a pu en profiter.

Nous sommes maintenant en 2009 et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions remettre une deuxième fois un montant qui nous a été annoncé comme étant exceptionnel. Il s'agit donc uniquement d'une question de respect des engagements, sans lesquels la gestion des subventions de la Ville de Genève ne serait pas possible.

Le président. Je salue à la tribune du public M. Alain Comte, ancien président de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). L'Association 360° est une des plus grandes associations LGBT, c'est-à-dire «lesbiennes, gays, bi et trans», de Genève, et il est complètement faux de dire que nous avons augmenté sa subvention de manière un peu étrange en 2007, juste pour lui donner un petit coup de pouce d'une année.

Si nous avons augmenté la ligne l'an passé, c'était justement pour pérenniser cette subvention, sans quoi la somme aurait été prise sur une enveloppe du magistrat. C'était aussi pour rétablir tout ce qui avait été enlevé au fur et à mesure des années au Grand Conseil, avant que la répartition des subventions sociales se fasse entre la Ville et l'Etat et que nous héritions de cette subvention.

En l'occurrence, l'Association 360° a trois pôles, le pôle qui s'occupe de l'aspect festif, le pôle qui s'occupe du journal et le pôle social. Ce pôle social est le seul et unique qui bénéficie de subventions publiques et, déjà à l'époque, il avait deux volets, le volet psychologique et le volet juridique.

Or, en raison précisément de la diminution des subventions ces dernières années, le pôle social a dû abandonner les prestations de soutien psychologique pour les personnes qui en avaient besoin. C'est déjà très dommage, et pour l'association et pour toute une communauté genevoise, et même pour toutes les Genevoises et tous les Genevois.

Il ne reste plus que la prestation juridique. Cette prestation est offerte à toutes les personnes qui peuvent avoir besoin de conseils juridiques sur les questions de genre et de sexualité, de discrimination et, par là, forcément, de problèmes d'homophobie. Le travail de ce pôle juridique est reconnu par toutes les associations LGBT de Genève.

Ce pôle juridique travaille aussi avec les internationaux et son expertise est reconnue vraiment par tout le monde. Nous avons discuté dans cette enceinte, il y a peu, d'une motion M-680 qui demandait de lutter contre l'homophobie et – grande surprise! – cette motion avait été acceptée à la quasi-unanimité. Il y avait eu en réalité une seule abstention. Nous pouvons donc dire que tout le monde, ici, avait accepté cette motion et que tout le monde en était même très fier.

Il est aberrant de voir que des personnes expriment leur fierté d'avoir voté une motion contre l'homophobie et qu'ensuite elles veulent couper, une année, dans la subvention pour Lestime et une année plus tard dans celle pour l'Association 360°. L'année prochaine, nous verrons laquelle trinquera...

En coupant la subvention, on empêche précisément de lutter contre l'homophobie, on empêche d'aider et de conseiller concrètement les gens. C'est donc un travail complètement contre-productif par rapport à ce que nous avons décidé tous ensemble ici. C'est totalement hypocrite de la part de gens qui, une fois, se disent grands défenseurs d'une cause et qui, ensuite, quand il s'agit de la défendre réellement, la pénalisent.

L'Association 360° est une des rares, il faut quand même le dire, qui travaille vraiment pour participer à son autofinancement. Elle n'est pas une association qui demande des subventions parce qu'elle ne fait rien à côté. Elle entreprend vrai-

ment beaucoup d'actions pour obtenir des fonds, notamment pour le pôle journal et un peu pour le pôle social. Mais il est clair qu'une association qui fait un si grand travail a besoin de subventions pour se maintenir.

Je m'étonne vraiment de cette hypocrisie, et toute l'Alternative refusera en bloc et avec colère cet amendement! (*Applaudissements.*)

Le président. Je salue, à la tribune du public, MM. Brogini et Kaplun, anciens présidents de ce Conseil municipal, et M. Jean-Pascal Perler, ancien conseiller municipal, qui nous ont rejoints. (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je dirai qu'il ne faut culpabiliser personne à l'occasion de cette demande de diminution de subvention. Le problème est ailleurs. En l'occurrence, cette association fait un boulot considérable sur le champ social. Je crois que libéraux et radicaux le reconnaissent. Simplement, l'association a eu des soucis pécuniaires les années précédentes et quelques petits problèmes. Avec l'argent mis à la disposition du magistrat, j'ai parfois avancé certaines sommes pour que l'association puisse rebondir. Je pense que ce serait un très mauvais signe, alors qu'on va fêter les soixante ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme – et de la femme – de diminuer cette subvention. Cette association se bat aussi pour que les exclus, les discriminés dans le monde homosexuel soient mieux reconnus. Voilà pourquoi il faut maintenir cette subvention telle qu'elle est.

Le président. Je salue M. Claude Ulmann, ancien président de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous avons eu l'occasion d'entendre, il y a quelques mois, en commission sociale et de la jeunesse, des représentants de l'Association 360° et nous avons à nouveau été convaincus de la qualité du travail de cette association. Si bien que le groupe démocrate-chrétien ne votera pas cet amendement.

Juste pour mémoire, nous avons été particulièrement frappés par le fait que la rémunération des deux permanents et les honoraires de la juriste sont ridiculement bas et confinent quasiment au volontariat. Dans ces conditions, nous avons vraiment l'assurance que les fonds sont employés à bon escient pour l'aide apportée par cette association.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, notre groupe est contre la sédimentation des budgets. Il a été expliqué par le préopinant libéral qu'il s'agissait, l'année dernière, d'une subvention extraordinaire. Extraordinaire, c'est ce qui se produit une seule fois... Nous ne nous laisserons pas entraîner sur le sujet du bien-fondé ou non de ce dont s'occupe cette association. Mais, je répète, étant contre la sédimentation des budgets, nous refuserons cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 59 non contre 16 oui.

Page 72, cellule 5008000, Délégation à la jeunesse, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Centres de loisirs, page 21 des subventions).

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral et radical en vue de diminuer la subvention pour les centres de loisirs de 50 000 francs.

M. Rémy Burri (R). Dans le premier projet de budget qui nous a été présenté, la ligne «Centre de loisirs» avait déjà enregistré une augmentation de 110 000 francs. Lorsque nous avons reçu le budget rectifié, nous avons encore découvert 50 000 francs de plus, soit 160 000 francs supplémentaires, donc plus de 2,5 millions de francs pour les centres de loisirs.

Nous avons constaté que ces 50 000 francs qui venaient de réapparaître dans le budget rectifié provenaient d'un oubli, ou d'une nouvelle correction du magistrat qui consistait en fait à remettre 50 000 francs pour le Forum Saint-Jean-Charmillles.

En l'occurrence, nous ne comprenons pas trop le pourquoi de ce financement, qui était en fait une subvention exceptionnelle. Exceptionnelle déjà depuis 2004, puisque, depuis cette date, ce forum reçoit régulièrement une subvention de la Ville. Nous ne contestons pas du tout le fait que le Forum Saint-Jean-Charmillles ait fait un travail extraordinaire. Il est vrai que ce quartier, depuis 1999, a été pas mal touché par des travaux sur les voies CFF, par des aménagements nécessaires à la rue de Saint-Jean, par des soucis de plans localisés de quartier, et que le forum a parfaitement joué son rôle d'intermédiaire, dirons-nous, avec les autorités. Mais il faut savoir que, à l'origine, c'était la Maison de quartier de Saint-Jean qui s'occupait des soucis du quartier. En effet, beaucoup de maisons de quartier de notre ville animent régulièrement des débats citoyens et invitent tel ou tel représentant d'autorités pour en parler.

Il est donc dommage que cette subvention pour le Forum Saint-Jean-Charmillles se pérennise. Nous demandons qu'elle soit simplement supprimée, parce que nous estimons que le forum a fait son travail et que le relais peut être pris par la Maison de quartier de Saint-Jean, qui avait besoin de ce support ponctuellement et qui a toujours rempli cette mission. En fait, c'est un peu l'administration de la Maison de quartier de Saint-Jean qui aidait à ce débat, parce qu'il y avait un besoin urgent de le favoriser.

D'autres maisons de quartier développent un travail extraordinaire de relations avec les habitants. C'est typiquement le cas à la Maison de quartier des Pâquis, aux Asters, à Pré en Bulle, ou même du côté des Eaux-Vives, de la Jonction et de Plainpalais, où les maisons de quartier font du travail de proximité à l'écoute des habitants.

Les maisons de quartier, je vous le rappelle, sont en fait des associations d'habitants qui se sont fédérées pour être des interlocuteurs. Nous avons donc la conviction que le Forum Saint-Jean-Charmillles est typiquement un doublon. Il a terminé son travail et nous demandons que cette subvention de 50 000 francs soit supprimée.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Burri, vous connaissez bien le sujet, je le reconnais, et vous avez donné des éléments tout à fait corrects. Je suis d'accord avec vous. Au début, quand nous nous rendions à la Maison de quartier de Saint-Jean pour rencontrer le forum, nous avons dit à maintes reprises, soit mon collègue Mugny, soit moi-même, que nous n'allions pas pérenniser cette institution.

Cela dit, quand la démocratie participative fonctionne à merveille, et c'est le cas à Saint-Jean, où beaucoup de luttes ont débouché sur des victoires – la Poste, par exemple – grâce à la participation des citoyennes et des citoyens, nous ne voulons pas lui couper les ailes.

Pour cette raison, je vous demande de faire encore cet effort pour le budget 2009. Nous ferons une évaluation à la fin de l'année 2009 pour voir si nous continuons à subventionner cette opération exemplaire, je le répète. On vient de toute la Suisse pour voir ce qui se fait au Forum Saint-Jean-Charmillles! Je vous rappelle, Monsieur Burri, que le forum se veut quand même assez autonome par rapport à la Maison de quartier.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je vais m'exprimer au nom de l'Alternative dans son ensemble. Quand nous avons vu cette diminution sur la ligne «Centre de loisirs», nous avons d'abord été très étonnés, car nous n'avions pas de précisions.

Nous ne savions pas qu'il s'agissait de Saint-Jean et, compte tenu des besoins des centres de loisirs pour les enfants exposés lors des auditions de la commission sociale et de la jeunesse, nous étions très étonnés.

Maintenant, nous avons une autre précision. Apparemment, vous visez le Forum Saint-Jean-Charmites, mais cela ne change rien à notre position, puisque nous avons toujours encouragé la démocratie participative. Nous conserverons donc cette subvention.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 58 non contre 17 oui.

Le président. La Fanfare du Losange est dehors, les musiciens sont prêts et nous n'allons pas les faire attendre au froid... Nous aurons donc le plaisir d'entendre cette fanfare et la chorale du Conseil municipal, puis de passer au bris de la marmite de l'Escalade! Je vous informe qu'à 19 h a lieu le buffet dînatoire dans la salle des pas perdus. Nous reprendrons nos débats à 20 h précises.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3482
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3482
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635 A/B/C). Suite du deuxième débat	3482
4. Propositions des conseillers municipaux	3518
5. Interpellations	3518
6. Questions écrites	3518

La mémorialiste:
Marguerite Conus